



PROJET PEDAGOGIQUE 2024 LOCAL JEUNES NOUAILLE-MAUPERTUIS

Le Local Jeunes veut se définir comme un lieu de vie appartenant à tous, chacun doit pouvoir y trouver sa place, jeunes, animateurs, parents, élus, acteurs locaux... Il doit être un lieu spécifique, différent des autres (écoles, famille, clubs sportifs.). C'est un lieu de détente, de rencontre, de découverte et d'échange. Chacun doit y trouver un centre d'intérêt, y définir ses besoins, ses envies tout en respectant ses propres rythmes de vie et ceux d'autrui.

1) ORGANISATEUR ET PROJET EDUCATIF

Mr BUGNET - Maire de Nouaillé Maupertuis
Mme DUMINY – Adjoint Enfance-Jeunesse

Mairie de Nouaillé Maupertuis
32-34 rue de l'Abbaye
86340 Nouaillé Maupertuis
☎ 05 49 55 16 16
Local jeunes de Nouaillé-Maupertuis
☎ 05 49 37 13 46
• localjeunes.nouaille@orange.fr

Le projet éducatif de la commune s'articule autour de 5 valeurs fondamentales :

Laïcité
Diversité/égalité
Citoyenneté/Démocratie
Solidarité/Engagement
Émancipation/Socialisation

2) DESCRIPTION DE LA STRUCTURE

LE LOCAL JEUNES

Nouaillé Maupertuis est une commune située à environ 10km au sud-est de Poitiers entre la D741 et la N147.

Situé dans le bourg à proximité de l'Abbaye et de la Mairie, le Local Jeunes fait partie du complexe de la Maison pour Tous avec la bibliothèque, la salle des fêtes et une salle de réunion pour associations.

C'est une structure éducative et pédagogique agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (au niveau local : SDJES de la Vienne). Au travers cet agrément, il se définit comme un accueil de loisirs sans hébergement.

Il accueille les jeunes de 10 à 17 ans de la commune de Nouaillé-Maupertuis et/ou des communes environnantes.

Le Local dispose d'un accès handicapé PMR « Personne à mobilité réduite » et d'un parking juste devant.

La salle d'activités principale représente environ 80m² mis à disposition des jeunes et aménagée selon différents espaces. Elle dispose d'une cuisine équipée, d'un coin jeux de société, d'un espace salon, d'un baby-foot, d'un billard et de toilettes accessibles pour handicapés. Le Local dispose également d'un atelier d'environ 35m² où est entreposé tout le matériel technique et pédagogique. Ce lieu est aussi disponible pour les jeunes pour des activités précises ou autres travaux.

PUBLIC

Le Local Jeunes accueille les jeunes âgés de 10 à 17 ans habitant ou non la commune de Nouaillé-Maupertuis. Seule obligation, être dans l'année de ses 10 ans lors de l'inscription et être au collège. La capacité d'accueil du Local est de 40 jeunes.

Tous les jeunes sont accueillis sans distinction quelles que soient ses caractéristiques socioculturelles. Une tarification adaptée est proposée en fonction du quotient familial des familles pour permettre à tous d'intégrer le Local et ses activités sans difficultés.

Les jeunes atteints de troubles de la santé ou de handicaps sont accueillis avec une attention particulière face à leur trouble. Cet accueil doit être préparé et accompagné par toutes les parties éducatives de son entourage. Chaque situation étant particulière, il nous paraît important de rencontrer la famille au préalable afin de recevoir toutes les consignes pour la vie quotidienne du jeune. La directrice s'engage à transmettre les informations nécessaires au fonctionnement quotidien à son équipe.

Le public est présent sur les temps d'ouverture du Local hors vacances scolaires (mercredi et un vendredi soir par mois) et en période de vacances scolaires.

Le Local Jeunes reste un accueil libre où chacun doit se responsabiliser et gérer ses allées et venues si elles ne sont pas définies au préalable par les parents avec l'équipe pédagogique.

EQUIPE PEDAGOGIQUE

L'équipe est constituée d'une Directrice, Océane NELIAT, titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité : Loisirs Tous Publics (ou minimum BAFD pour les vacataires).

A cela il faut ajouter 2 à 3 animateurs-trices vacataires qui interviennent sur les périodes de vacances scolaires titulaires au minimum du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou en cours de formation pour certains.

RESSOURCES

Matérielles

Le Local jeunes dispose des locaux présentés précédemment mais aussi en extérieur des infrastructures de la Maison de l'Enfance (espace vert, bloc sanitaire...). Ses espaces ne sont pas clos et par conséquent ouvert à tous. Enfin, la commune met aussi à disposition son gymnase, son city stade et son stade.

Le Local dispose d'un minibus (9 places), d'une location de minibus à Titi Floris (9 places également) réservé pour chaque période de vacances scolaires et du véhicule de la Mairie (5 places) sous condition de réservation.

Financières

Le budget annuel est élaboré en début d'année par l'équipe permanente et validé ensuite par les élus. Le budget du Local est composé d'une partie mise à disposition par la Mairie, organisatrice et d'une autre partie mise à disposition par la CAF, subventionneur, et bien entendu des familles.

Chaque période de l'année a un budget précis qui lui est octroyé, ce dernier est géré et prit en charge par l'équipe permanente qui doit assurer sa mise à jour régulièrement.

3) OBJECTIFS DU PROJET PEDAGOGIQUE

Rendre les jeunes acteurs de leurs vacances et favoriser leur autonomie :

- Impliquer les jeunes dans la planification des activités.
- Favoriser la participation des jeunes dans les activités et dans la vie quotidienne.
- Laisser s'exprimer les jeunes et les encourager dans leur démarche.
- Mettre en place des temps d'échanges entre jeunes et l'équipe pédagogique.

Respect des autres et bien vivre ensemble :

- Intégrer et investir les jeunes dans l'aménagement du local, sa réfection, son fonctionnement, mais aussi dans son environnement.
- Favoriser la mixité et la cohabitation avec des personnes de cultures et d'origines différentes.
- Favoriser l'écoute, les temps de paroles, le respect des opinions et des goûts.
- Veiller au langage et au comportement de chacun.
- Veiller au respect des règles (de vie et de réglementation).

Ouverture au monde :

- Faciliter la découverte et l'intégration dans d'autres territoires plus ou moins proches.
- Permettre aux jeunes de s'impliquer dans la vie de la commune.
- Sensibiliser les jeunes aux enjeux globaux tels que le changement climatique, les droits de l'homme, la pauvreté, etc., à travers des ateliers et des discussions.
- Offrir des temps de pratique et de découverte.

Favoriser l'échange avec d'autres publics :

- Permettre aux jeunes de rencontrer des publics différents (Accueil de loisirs, personnes âgées, espace jeunes des alentours...).

4) FONCTIONNEMENT DU LOCAL JEUNES

Préparation

Les activités sont planifiées à l'avance par l'équipe d'animation et les jeunes.

Des activités physiques et sportives sont proposées toute l'année. Elles sont encadrées par des animateurs-trices titulaires d'un diplôme dans le domaine de l'activité réalisée.

Vie Quotidienne

➤ Semaine type hors vacances (mercredi et vendredi)

Durant la période scolaire l'accueil est ouvert le mercredi (13h30-17h30). L'accueil est libre ce qui veut dire que les jeunes sont autonomes quant à leurs allées et venues sauf contre-indications des parents au préalable. Des soirées sont aussi organisées un vendredi soir par mois, de 18h30 à 22h30. Ces demi-journées sont encadrées par l'équipe d'animation. Il s'agit de permettre aux jeunes de venir en dehors des temps scolaires et autres afin de, simplement se retrouver ensemble, de faire une activité précise ou encore de mener à bien un projet.

➤ Semaine type vacances - soirée type

Sur une semaine de vacances, le Local est ouvert de 9h30 à 18h30 (horaires variables).

Avant chaque période de vacances scolaires, grâce à votre adresse mail enregistrée dans notre listing, vous serez avertis de toutes les informations relatives au local.

Pour inscrire votre enfant aux activités, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse du local.

Lors d'une activité extérieure type accrobranche ou autres, il est impératif de l'inscrire en avance pour plusieurs raisons : le nombre de places est limité en fonction des véhicules et les places sont prises d'assaut.

Les temps d'activités sont cadrés par un horaire précis (début-fin) et une inscription, chaque jeune qui s'inscrit se doit de rester sur l'activité dans son intégralité et s'engage à faire l'activité dans laquelle il s'inscrit.

En dehors des temps d'activités, l'accueil libre a toujours lieu, votre enfant peut venir comme il le souhaite même s'il est préférable pour l'organisation de la journée de savoir s'il sera présent. Il n'est pas obligé de venir la journée complète, c'est un peu un « programme à la carte ». Sur ce temps les jeunes sont autonomes sur le Local et gèrent eux-mêmes leur temps libre.

Les soirées se font de 18h30 à 22h30. Les animateurs-trices ont le choix d'ouvrir les soirées aux jeunes par tranche d'âge si besoin ou à tous. Un-e animateur-trices qui anime une soirée ne travaille pas le matin du jour de la soirée pour des questions de respect du temps de travail.

Les repas sont à prévoir tous les midis sauf lors de « Top Chef » ou certaines soirées. Tous les goûters sont pris en charge par le local. Pour son déjeuner, nous avons de quoi faire réchauffer (micro-onde, plaques chauffantes et four).

➤ Séjour

En séjour, les règles de fonctionnement et l'organisation sont établies par le responsable du séjour. Ce dernier prend en charge toute l'organisation et la préparation de son séjour ainsi que son déroulement. Il élabore avec son équipe le projet pédagogique de son séjour. Avant chaque séjour, une réunion avec les parents et les jeunes sera proposée afin de préciser à tous les modalités du séjour ainsi que son déroulement.

➤ Entre Deux

Mise en place d'échanges avec le ALSH. C'est une passerelle entre les 10/11ans de l'ALSH et les 11/17ans du local durant les vacances qui a pour objectifs :

- De découvrir le local (jeux, lieu, animateur) : Le but est de permettre aux 10/11 de prendre connaissance des installations du fonctionnement et de l'équipe d'animation du local (baby-foot, billard, jeux, atelier...). Les 10/11ans viendront une demi-journée au local. Les 11/17ans, d'un commun accord, ne seront pas forcément présents dans les locaux.
- De rendre les jeunes acteurs du local : Le but est de permettre aux jeunes, aussi bien du local que de l'ALSH, de proposer des activités, jeux pour les moments de rencontres.

➤ Communication

Le programme d'activité est envoyé par mail et sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) au moins 2 à 3 semaines avant les vacances scolaires. Les inscriptions des jeunes se font dès l'envoi du programme par mail. Cependant, il est important de préciser que depuis juin 2023, les plannings d'activités ainsi que les séjours sont envoyés aux habitants de Nouaillé-Maupertuis 48h avant les habitants des communes voisines.

La tarification des activités

Pour qu'un jeune intègre le Local jeunes, les responsables légaux de ce dernier devront fournir un dossier d'inscription complet (merci de bien renseigner votre numéro d'allocataire afin que nous puissions calculer au plus juste les coûts des activités en fonction de vos revenus) et fournir les pièces demandées. Depuis le 1^{er} janvier 2020, la facturation est gérée par le Trésor public. Vous recevrez une facture le mois suivant votre participation aux activités. Lors d'une première facturation, une cotisation annuelle de 22€ si vous êtes Nobiliens (ou résident de la communauté de communes) ou 40€ si vous habitez hors communauté de communes, sera imputée avec les activités.

Les tarifs du Local s'adapte en fonction de chaque famille, selon le quotient familial CAF ou MSA. De plus, le Local propose 5 types de tarifs en fonction de l'activité choisie : T1, T2, T3, T4 et T5. Cette tarification permet à chacun d'avoir une idée du prix de ses vacances mais aussi de permettre à tous d'y accéder.

Les tarifs sont révisés et votés chaque année par le Conseil Municipal.

Les activités et sorties respectent le cadre de la réglementation en vigueur. Il se peut qu'une activité soit annulée pour cause de mauvais temps ou autre, dans ce cas-là, elle n'est pas facturée. En cas d'inscription à une activité, celle-ci est due et automatiquement facturée.

Ci-dessous, la grille des tarifs du local :

TARIFS 2024 LOCAL JEUNES						
TRANCHES QF						
QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	HCC
Inf à 700	701 à 900	901 à 1200	1201 à 1500	1501 à 1900	sup à 1900	Hors Com Com
ADHÉSION 2024 LOCAL JEUNES						
Habitants Nouaillé et Com com		22 €				
Habitants Hors Com Com		40 €				
TARIFS DES ACTIVITÉS VOTÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023						
		Tarif 1 (coût 0 à 5€)	Tarif 2 (coût 6 à 12€)	Tarif 3 (coût 13 à 20€)	Tarif 4 (coût 21 à 30€)	Tarif 5 (coût >30€)
Tarifs Habitants Nouaillé et Com Com	QF 1	0,80 €	2,85 €	5,20 €	8,00 €	11,00 €
	QF 2	1,05 €	3,80 €	6,90 €	10,70 €	14,70 €
	QF 3	1,15 €	4,20 €	7,80 €	12,05 €	16,55 €
	QF 4	1,30 €	4,70 €	8,70 €	13,40 €	18,35 €
	QF 5	1,40 €	5,30 €	9,40 €	14,70 €	20,20 €
	QF 6	1,60 €	5,70 €	10,40 €	16,05 €	22,05 €
Tarif Habitants Hors Com Com	HCC	5,30 €	12,60 €	21,00 €	31,50 €	47,25 €
Les tarifs s'appliquent en fonction du coût de l'activité (ex : Tarif 1, coût de l'activité pour la commune entre 0 et 5€). Les tarifs n'incluent pas les salaires de l'équipe d'animation et le transport, ceux-ci sont pris en charge par la commune.						
TARIFS DES SÉJOURS VOTÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023						
		Tarif 1 (coût 40€<)	Tarif 2 (coût 41 à 60€)	Tarif 3 (coût 61 à 80€)	Tarif 4 (coût 81 à 100€)	Tarif 5 (coût >101€)
Tarifs Habitants Nouaillé et Com Com	QF 1	12,50 €	19,00 €	25,00 €	31,50 €	38,00 €
	QF 2	16,80 €	25,00 €	33,50 €	42,00 €	50,50 €
	QF 3	19,00 €	28,50 €	38,00 €	47,00 €	56,50 €
	QF 4	21,00 €	31,50 €	42,00 €	52,50 €	63,00 €
	QF 5	23,00 €	34,50 €	46,00 €	57,50 €	69,00 €
	QF 6	25,00 €	38,00 €	50,50 €	63,00 €	75,50 €
Tarif Habitants Hors Com Com	HCC	42,00 €	63,00 €	84,00 €	105,00 €	126,00 €
Les tarifs s'appliquent en fonction du coût journalier du séjour (ex : Tarif 1, coût de séjour pour la commune inférieur à 40€). Les tarifs n'incluent pas les salaires de l'équipe d'animation et le transport, ceux-ci sont pris en charge par la commune.						

5) REGLEMENT INTERIEUR

Il sera demandé à chacun un comportement citoyen et respectueux des autres dans le cadre de la pratique des activités comme dans la vie quotidienne. Toute cohabitation doit se faire dans le respect de l'autre, la neutralité, la laïcité et la tolérance.

Aucune forme de violence psychologique, physique ou morale n'est admise au sein de la structure.

La publicité et la consommation de tabac, alcools et produits stupéfiants sont strictement interdits au Local Jeunes.

Des locaux et du matériel sont mis à disposition des jeunes. Ils ne devront faire l'objet d'aucune dégradation. Le cas échéant, la responsabilité du jeune sera engagée.

Après chaque utilisation, les locaux et le matériel devront être rangés et nettoyés, si nécessaire.

Les objets de valeurs sont vivement déconseillés et le Local Jeunes ne pourra être tenu pour responsable en cas de détérioration, de vol ou de perte d'effets personnels et de matériels des usagers.

Les téléphones portables sont autorisés dans la mesure où ils ne sont pas abusifs et ne gênent pas le bon fonctionnement du local.

Lors des temps d'animations, leur utilisation n'est pas autorisée.

La participation aux tâches de la vie en collectivité est obligatoire (rangement, débarrassage, mise de couverts, vaisselle, nettoyage du local...)

Concernant les séjours organisés par le Local Jeunes, nous tenons à souligner que les jeunes habitants de Nouaillé-Maupertuis auront la priorité lors des inscriptions. De plus, nous accordons une attention particulière aux jeunes qui n'ont pas eu l'opportunité de partir en séjour l'été précédent. Notre objectif est de permettre à un maximum de jeunes de profiter de cette expérience enrichissante.

Toute inscription à une activité ou à un séjour doit se faire impérativement par écrit.

Si un jeune se désiste une fois inscrit à une activité, cette dernière sera facturée. Le local a pris cette décision suite à des désistements répétés qui, soit engendraient un coût supplémentaire au centre, soit privaient d'autres jeunes de l'activité.

Lors d'une activité au sein du Local, les jeunes peuvent être mis à contribution dans le cadre de certains projets et ainsi amenés à se déplacer en minibus, toujours sous contrôle de l'animateur en place.

Exemple : atelier cuisine -> le besoin de faire des courses alimentaires de dernières minutes.

Il est demandé aux familles de respecter les horaires : l'heure de rendez-vous pour ne pas retarder l'activité, et l'heure de fin pour respecter les heures de travail des encadrants. En cas de retard sur un départ d'activité, le jeune ne peut prétendre à un quelconque remboursement de celle-ci. **De plus, afin de pouvoir réinscrire votre enfant au local, vous devrez être à jour du paiement de vos factures de l'année précédente.**

Au-delà de l'heure de fermeture du Local Jeunes, les jeunes sont sous la responsabilité de leurs familles, le local se dégage donc de toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident arrivant après la fermeture.

Tout manquement à l'une de ces règles et à la loi, sera sévèrement sanctionné et pourra aller jusqu'à l'exclusion définitive du jeune de l'accueil.

6) EVALUATION ET BILAN

La construction des vacances est tout d'abord évaluée face aux objectifs pédagogiques du Local afin d'être en cohérence avec la démarche pédagogique souhaitée.

Chaque soir, l'équipe fera un point rapide sur la journée passée et celle à venir afin de préparer les activités si besoin et d'avoir des interventions appropriées auprès des jeunes.

Les jeunes sont régulièrement consultés après les activités afin de savoir si celles-ci leurs ont plu et si elles peuvent être proposées à nouveau.

Après chaque fin de semaine un bilan est effectué par l'équipe pédagogique. Il doit permettre de mettre en évidence des points positifs et négatifs de l'action et doit faire découler des perspectives.

Les moments conviviaux comme les repas de fin d'été avec les familles et les jeunes sont aussi des moments importants pour avoir l'avis des jeunes et familles sur le fonctionnement du centre et les activités mises en place.